



Aix en Provence

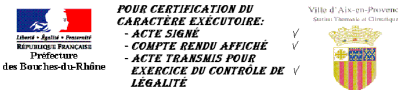
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-281

Séance publique du

29 septembre 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-52092-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : ADOPTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE A APPLIQUER AUX EXPOSANTS OCCUPANT LES CHALETS DE NOEL SUR LE COURS MIRABEAU AU TITRE DE L'ANNÉE 2014.

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : S. DIJON

Monsieur Christian ROLANDO donne lecture du rapport ci-joint.



01.17

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Prévention et Sécurisation &
Services aux Publics
Direction Gestion de l'Espace Public

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2014

Nomenclature : 3.5

Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORTEUR : Monsieur Christian ROLANDO

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ADOPTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE A APPLIQUER AUX EXPOSANTS OCCUPANT LES CHALETS DE NOEL SUR LE COURS MIRABEAU AU TITRE DE L'ANNÉE 2014.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, depuis quelques années, la Ville organise un marché de Noël sur le Cours Mirabeau. Cette animation remportant toujours le même vif succès, la Ville reconduit chaque année cette opération.

Ainsi, par délibération n° DL 2014-60 du 26/05/2014, vous avez autorisé Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché ayant pour objet la location et le gardiennage des chalets de Noël. A ce jour, ledit marché a été attribué aux sociétés suivantes :

Pour le lot 1 « Location de 49 chalets » : la SARL CHALETS ET ANIMATIONS

Pour le lot 2 « Gardiennage des chalets » : la société P2K sécurité.

Pour mémoire, je vous rappelle le déroulement du marché de Noël pour cette année :

- **Livraison des 49 chalets** : le jeudi 13 novembre 20H.
- **Montage des chalets** : du vendredi 14 novembre 7H au dimanche 16 novembre 2014 à 20H.
- **Installation des exposants** : du lundi 17 novembre 8H au mardi 18 novembre 20H.
- **Ouverture au public** : du mercredi 19 novembre 10H au dimanche 28 décembre 20H soit 40 jours consécutifs.

- **Retrait des exposants** : le dimanche 28 décembre.
- **Démontage des chalets** : du lundi 29 décembre 8H au mercredi 31 décembre 20H.

Les modalités de fonctionnement de ce Marché de Noël seront fixées par arrêté municipal réglementant l'ensemble de la manifestation, et prévoyant la perception par la Ville d'un dépôt de garantie de 800 € pour chaque exposant. Un exemplaire de l'arrêté sera notifié à chaque participant.

Dès lors, en vertu de l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui stipule que toute occupation privative du domaine public est assujettie au paiement de redevances lorsque l'activité exercée sur le domaine public présente un caractère lucratif, il y a lieu d'adopter le montant de la redevance d'Occupation du Domaine Public correspondant. Compte tenu du montant des prestations retenues, soit :

- 96 000 euros TTC pour le lot n°1 « Location des 49 chalets »
- 27 922,80 euros TTC pour le lot n°2 « Gardiennage des chalets »
- 50 000 euros pour les frais de fonctionnement des services de la Ville (nettoyement, Police Municipale, Gestion de l'Espace Public ...) liés à l'organisation,

Ainsi, le coût total du marché de Noël pour la Ville s'élèverait à 173922,80 € pour 49 chalets soit 3549,44 € par chalet.

Dès lors, je vous propose d'appliquer la redevance arrondie à 3 500 € par chalet

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le calcul et le montant de la redevance appliquée à chaque exposant pour l'occupation d'un chalet de Noël pour l'année 2014.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recettes des sommes susvisées.

DL.2014-281 - ADOPTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE A APPLIQUER AUX
EXPOSANTS OCCUPANT LES CHALETS DE NOEL SUR LE COURS MIRABEAU AU TITRE
DE L'ANNÉE 2014.-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 45
Contre	: 9

Ont voté contre

Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Noelle CICCOLINI-JOUFFRET Charlotte DE
BUSSCHERE Michele EINAUDI Hervé GUERRERA Souad HAMMAL Gaelle LENFANT Jean-
Jacques POLITANO

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)